Écrit par ARS Rhône-Alpes
Mercredi, 10 Octobre 2012 16:58 -

Le 28 septembre dernier à Lyon, l'Agence régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes a organisé un colloque ayant pour thème : « **Alimentation** & **activité physique** : pour des politiques territorialisées ». Destiné aux professionnels du secteur, près de 130 diététiciens, éducateurs sportifs, représentants de réseaux actifs, animateurs sociaux, etc. étaient au rendez-vous ; avec pour objectif de partager les initiatives de terrain, les enjeux nationaux et régionaux, et de voir comment mieux **coordonner** l'**ensemble** des **actions**.

L'alimentation et l'activité physique sont identifiées comme des **déterminants importants** de la **santé**.
L'agence régionale de santé Rhône-Alpes les a inscrites dans le projet régional de santé (2012-2017) de la région, comme leviers d'actions dans la lutte contre certaines maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète, etc.).

En Rhône Alpes, l'obésité touche 11,9% des adultes (contre 14,5% en France).
Les dernières données disponibles* montrent qu'à six ans, 9,6% des enfants de la région présentaient un surpoids (12,1% pour la France entière) et 1,9% souffraient d'obésité (3,1% pour la France entière).

Les indicateurs de surpoids et d'obésité en Rhône-Alpes sont parmi les meilleurs en France. Toutefois, cette moyenne cache des disparités importantes : les catégories socioprofessionnelles les moins aisées sont plus touchées par l'obésité que les plus aisées, et cette différence s'accentue avec le temps.

(*) Source : Etudes et résultats DREES n°737 – septembre 2010

Vers des actions plus globales de promotion de la santé

Certains messages sont bien connus du grand public («Pratiquer 30 minutes d'activité physique par jour» ou «Manger 5 fruits et légumes par jour » par exemple).

Pour autant, les débats de cette journée ont montré que l'augmentation du surpoids et de l'obésité ne relève pas seulement de la responsabilité de chacun : les politiques publiques concourent directement ou indirectement à la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique.

Articuler les actions des différents acteurs publics

La journée a par ailleurs démontré l'importance d'une bonne coordination régionale entre les différents ministères : chargés de la santé, de l'alimentation et l'agriculture, de l'éducation nationale ou encore de la jeunesse et sports.

Cette articulation est mise en oeuvre à travers la déclinaison locale des plans nationaux : Plan national nutrition santé 2011-2015

> site « Manger bouger » http://www.mangerbouger.fr/), le Plan obésité 2010-2013, le programme national pour l'alimentation, etc.

Les collectivités locales : des partenaires particulièrement impliqués

Les collectivités territoriales participant au colloque (villes, communautés de communes, départements...) ont présenté un certain nombre d'actions qui visent à améliorer l'alimentation de la population et à faciliter la pratique sportive et l'activité physique. Par exemple, en créant des pistes cyclables ou des jardins partagés, elles contribuent à améliorer la santé de leurs citoyens, en permettant l'ouverture de gymnases à des horaires plus larges également.

L'adhésion de certaines villes ou départements à la charte « Ville active PNNS » (programme national nutrition santé) ou « département actif PNNS » leur permet de valoriser la dynamique mise en place, de soutenir et reconnaitre les actions menées qui doivent s'inscrire dans la durée > site des villes actives du PNNS

http://www.reseauvillesactivespnns.fr/.
Comme l'a souligné Christophe Jacquinet, directeur général de l'ARS Rhône-Alpes lors de son discours de clôture, cette journée a permis de favoriser un partage d'expériences pertinentes parfois méconnues et des échanges entre les villes, les départements et différents acteurs de santé. Cela doit pouvoir « initier une dynamique régionale dans ce domaine de l'alimentation et l'activité physique, et permettre une meilleure coordination de nos actions ». Celle-ci sera d'ailleurs permise et renforcée avec la mise en oeuvre du projet régional de santé Rhône-Alpes, dont une partie est consacrée à ce thème particulièrement important pour la santé des rhônalpins.

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes a été créée le 1er avril 2010. Cet établissement public, constitué de 830 personnes, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'Agence regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance maladie en région et se substitue aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) et de la Direction régionale du service médical (DRSM), au Groupement régional de santé Publique (GRSP), et à la Mission régionale de santé (MRS). Créées par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS met en oeuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes est présente dans les 8 départements de la région. Son siège se situe à Lyon. Elle dispose de délégations territoriales à Bourg-en-Bresse, Privas, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et Annecy.